Sainte-Foy, le 7 septembre 1965.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE SAINTE-FOY

REGLEMENT " 1041 "

(Règlement " 1041 " amendant les articles 9 et 33 du règlement de Zonage V-267, Zones R-C-26 et R-D-20).

Il est proposé par M. l'échevin Charles-E. Matte;

Et résolu que le règlement " 1041 " est et soit adopté; et que le Conseil statue et décrète par le présent règlement ce qui suit:

1- L'article 9 du règlement de Zonage V-267 est de nouveau amendé en y ajoutant les paragraphes suivants:

La Zone R-D-20 est agrandie aux dépens de la Zone R-C-26, en y incluant les lots 271-17-12-1 et 273-169.

L'agrandissement de la Zone R-D-20, d'une largeur de 100' pieds par une profondeur de 90' pieds, est borné au nord par la rue Montpetit, à l'est par le lot 273-N.S., au sud par les lots 271-17-16 et 273-167 et à l'ouest par le lot 271-17-12-N.S.

2- L'article 33 du règlement de Zonage V-267 est de nouveau amendé en y ajoutant le paragraphe suivant:

Dans cette partie de la Zone R-D-20 formée des lots 271-17-12-1 et 273-169, il pourra être aménagé un terrain de stationnement.

3- Le plan de zonage annexé au présent règlement est amendé en conséquence.

4- Et le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Noel Carter,
Maire.

Noel Perron,
Greffier.

10415

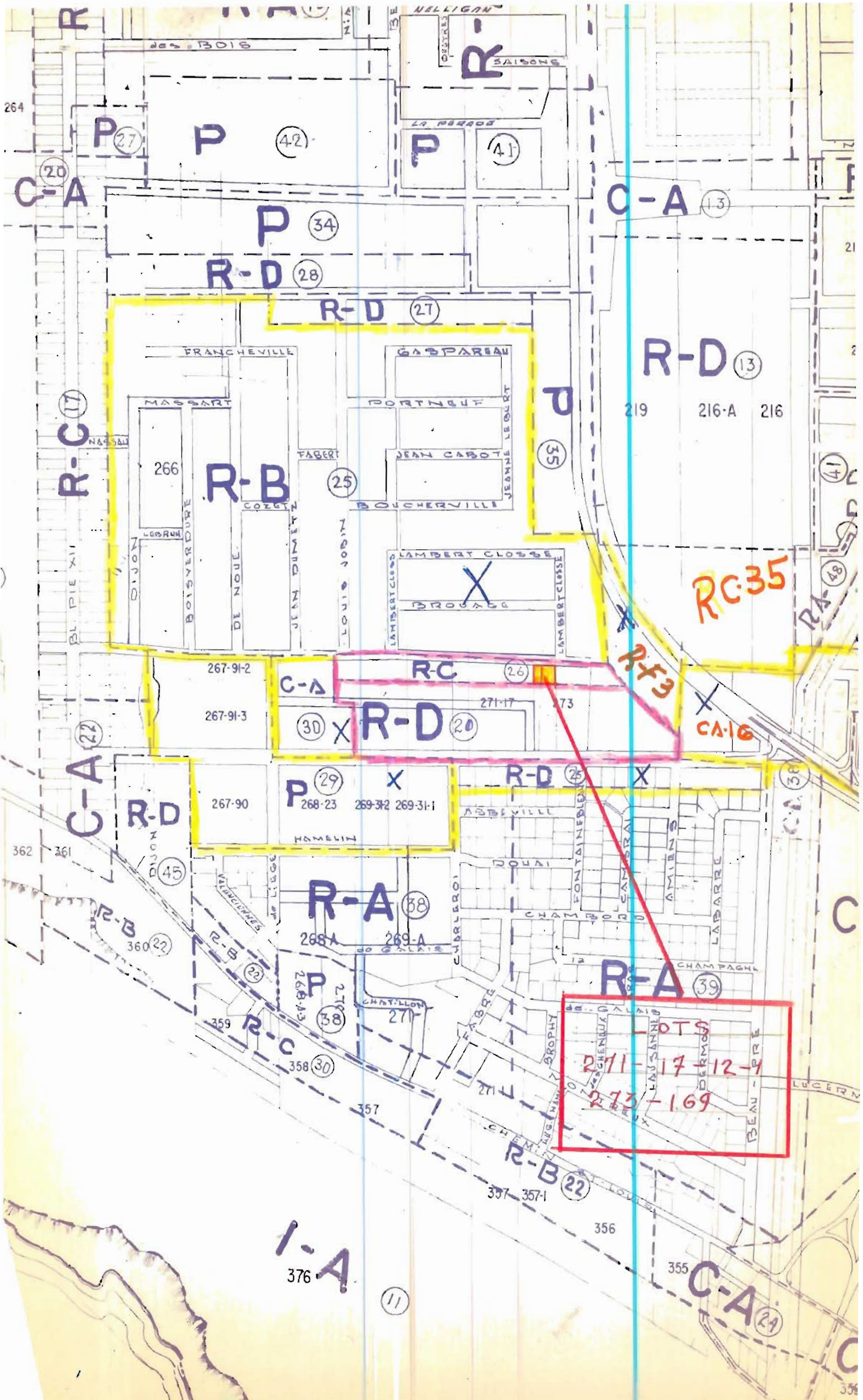

NELLIGAN
des BOIS
QUATRES SAISONS
LA PERADE
P 27
P 42
P 41
C-A 20
C-A 13
P 34
R-D 28
R-D 27
R-D 13
219
216-A
216
FRANCHEVILLE
GASPAREAU
MASSART
PORTNEUF
NASSAU
FABERT
JEAN CABOT
JEANNE LEBER
R-C 17
266
R-B
25
35
COZETTE
BOUCHERVILLE
LEBRUN
DIJON
BOISVERDURE
DE NOUE
JEAN DUMETZ
LOUIS JODIN
LAMBERT CLOSSE
BROUAGE
BL. PIE XII
RC-35
RA-48
41
267-91-2
267-91-3
C-A
R-C 26
271-17
273
R-D 20
30
R-f3
CA-16
C-A 22
R-D
267-90
P 29
268-23
269-31-2
269-31-1
R-D 25
38
ABBEVILLE
HAMELIN
362
361
DIJON
45
DOUAI
FONTAINEBLEAU
CAMBRAI
AMIENS
LABARRE
R-A 38
CHAMBORD
VALENCIENNES
de LIEGE
CARLEROI
R-B
360 22
268-A
269-A
de CALAIS
CHAMPAGNE
R-A 39
R-B 22
P 38
CHATILLON
271
FABRE
BROPHY
de CALAIS
LOTS
271-17-12-1
273-169
DERMOY
BEAU-PRE
LUCERNE
359
R-C
358 30
357
271
CHEM.
R-B 22
357
357-1
356
I-A
376
11
355
C-A 24

10419

PAROISSE DE STE-FOY
Cité de Ste-Foy
Division d'Enregistrement de Québec

Plan montrant un projet de lotissement sur les lots Nos. 271-17 et 273 du Cadastre officiel

Ste-Foy, Qué., le 28 juillet 1965.

ECHELLE: 1"= 50' M.A. (1/600)

Préparé par: Neil O'Gallagher
NEIL O'GALLAGHER, arp.-géo.

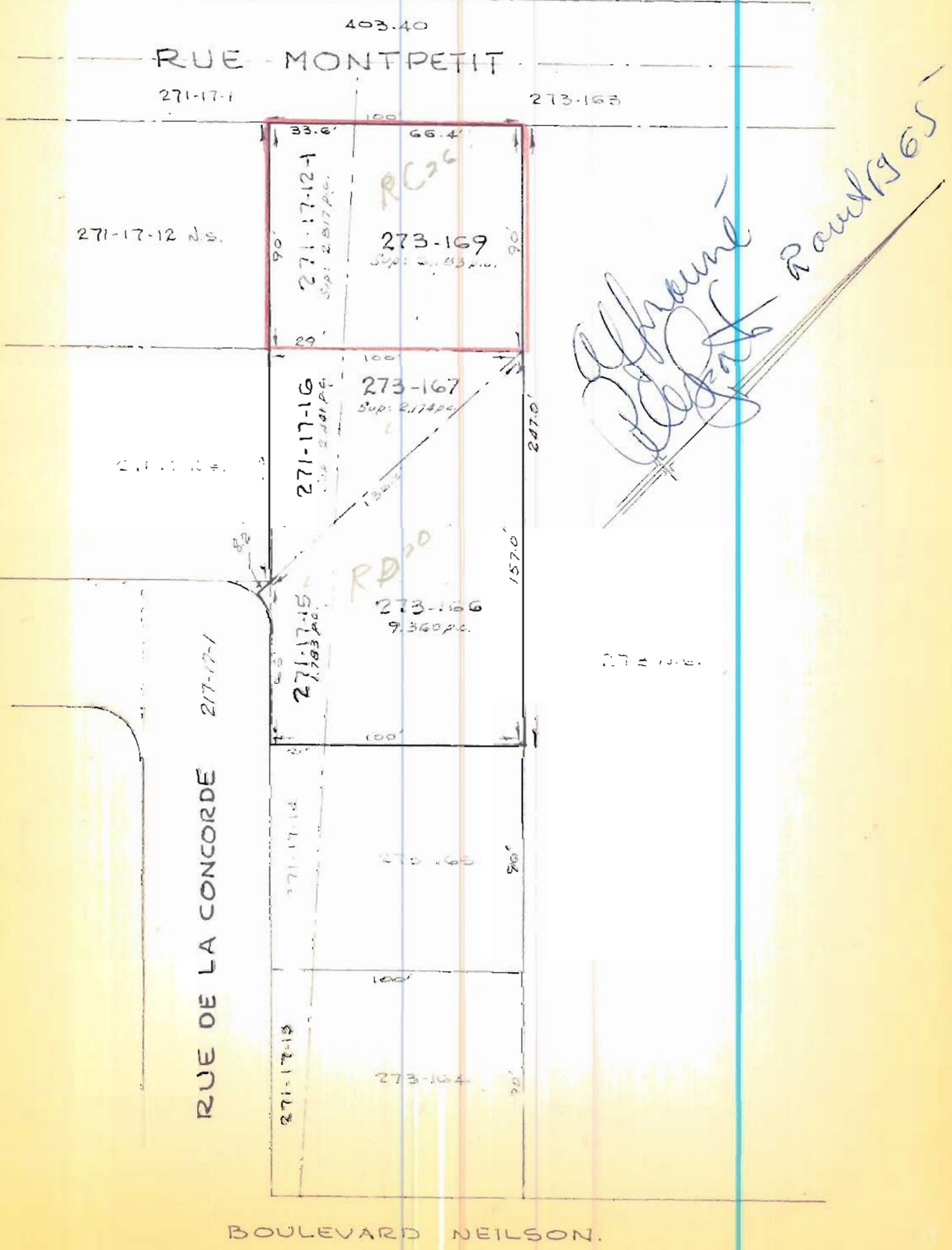

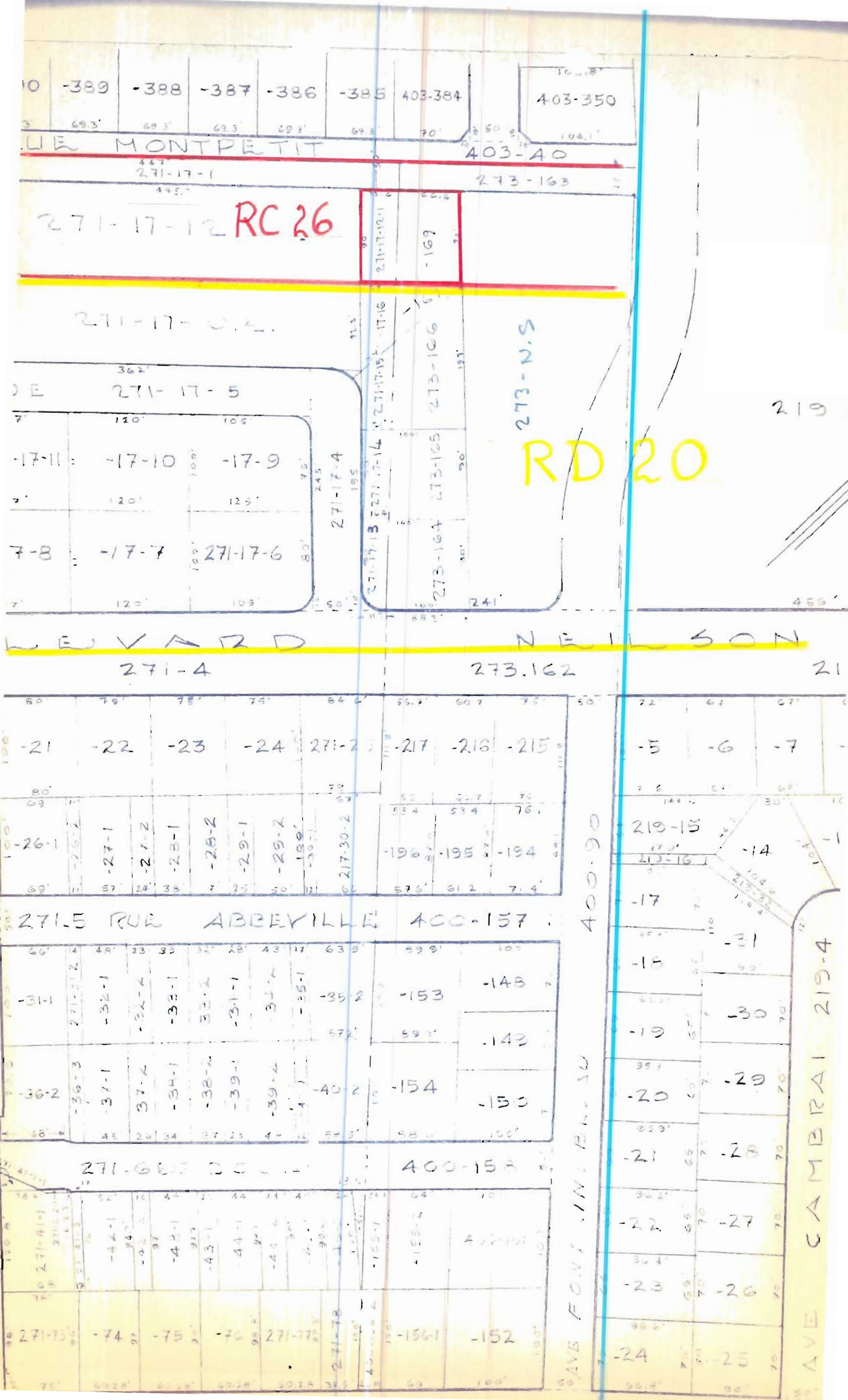

-389
-388
-387
-386
-385
403-384
403-350
RUE MONTPETIT
403-40
271-17-1
273-163
271-17-12
RC 26
-169
271-17-5
273-N.S
273-166
219
-17-11
-17-10
-17-9
271-17-4
273-165
RD 20
7-8
-17-7
271-17-6
273-164
BOULEVARD NEILSON
271-4
273.162
-21
-22
-23
-24
-217
-216
-215
-5
-6
-7
219-15
-14
-196
-195
-194
271.5 RUE ABBEVILLE 400-157
-17
-31
-31-1
-35-2
-153
-148
-18
-30
-19
-143
-36-2
-154
-150
-20
-29
-21
-28
400-158
-22
-27
-23
-26
-74
-75
-156-1
-152
-24
-25
AVE CAMBRAI 219-4
400-90

REGLEMENT " 1041 "

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné que lors de la séance du 7 septembre 1965, le Conseil a adopté son règlement "1041"; amendant les articles 9 et 33 du règlement de Zonage V 267, afin d'inclure partie de la Zone R-C 26, comprenant les lots 271-17-12-1 et 273-169, dans la Zone R-D 20 et permettre l'aménagement d'un terrain de stationnement sur lesdits lots.

Que ce règlement a été approuvé par les contribuables intéressés à l'assemblée publique spéciale tenue à cette fin, le 30ième jour du mois de septembre 1965.

Qu'une copie a été déposée au bureau du soussigné où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Et que le dit règlement sera en force conformément à la Loi.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 5ième jour du mois d'octobre 1965.

Noel Perron, avocat
Greffier de la Cité.

Cet avis a été publié dans le journal Le Banlieusard le 7 octobre 1965, conformément à la Loi.

Noël Perron